



## PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2018 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

### DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE FR. 90'000.- POUR LE FINANCEMENT DES COUTS LIES A L'EFAJE

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chaque année l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de jour des Enfants) nous fait parvenir une demande de subvention sous forme de deux acomptes (+ décompte final) basés sur une projection du nombre d'heures consommées par les enfants de Morrens dans une structure d'accueil de jour.

Ainsi, pour 2018 c'est un montant de CHF 160'000.- qui nous a été annoncé et que nous avons porté au budget. Pour rappel, ces frais de garde se sont montés à CHF 132'859.40 dans les comptes 2017 alors que le budget était de CHF 171'000.-.

En date du 18 juillet dernier, l'EFAJE nous communique que notre consommation sur les 6 premiers mois de l'année a plus que doublé pour le préscolaire et a augmenté de 34% pour le parascolaire. Le deuxième acompte a donc été modifié de façon importante :

Le détail du calcul de l'EFAJE est le suivant :

Part en francs par habitant	Nb Hab.	Prix/Hab.	Total
Administration générale	1'074	9.55	10'256.70
Part en fonction du coût horaire	Nb d'heures Estimées	Tarif horaire en CHF	
Accueil Familial de jour	7'740	2.83	21'905.12
Accueil Préscolaire	15'797	6.29	99'360.48
Accueil Parascolaire	16'096	6.88	<u>110'738.00</u>
Total			242'260.32
Déduction 1er acompte selon facture du 18.1.2017			<u>-79'668.50</u>
Total du second acompte			162'591.80

Ce deuxième acompte de CHF 162'591.80 a été payé en date du 10 août 2018 avec les liquidités courantes et grève le compte de fonctionnement 710.365.50 « Réseau EFAJE », portant le montant total des acomptes 2018 à Fr. 242'260.32. Le décompte final relatif aux frais effectifs 2018 ne nous parviendra que dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

## Conclusion et adoption

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis no 09/2018 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 90'000.- portant le budget total du compte 710.365.50 à Fr. 250'000.- pour l'année 2018, permettant de couvrir la hausse des coûts 2018 estimés de l'EFAJE qui s'est concrétisée cette année.

Le solde éventuel sera prélevé également sur les liquidités courantes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le syndic  La secrétaire   
Jean-Paul Raemy Valérie Zumbrennen Villars



Adopté lors de la séance de la Municipalité du 31 octobre 2018.

CC du 10 décembre 2018

Réf.: S. Hulaas

Morrens, le 1<sup>er</sup> novembre 2018